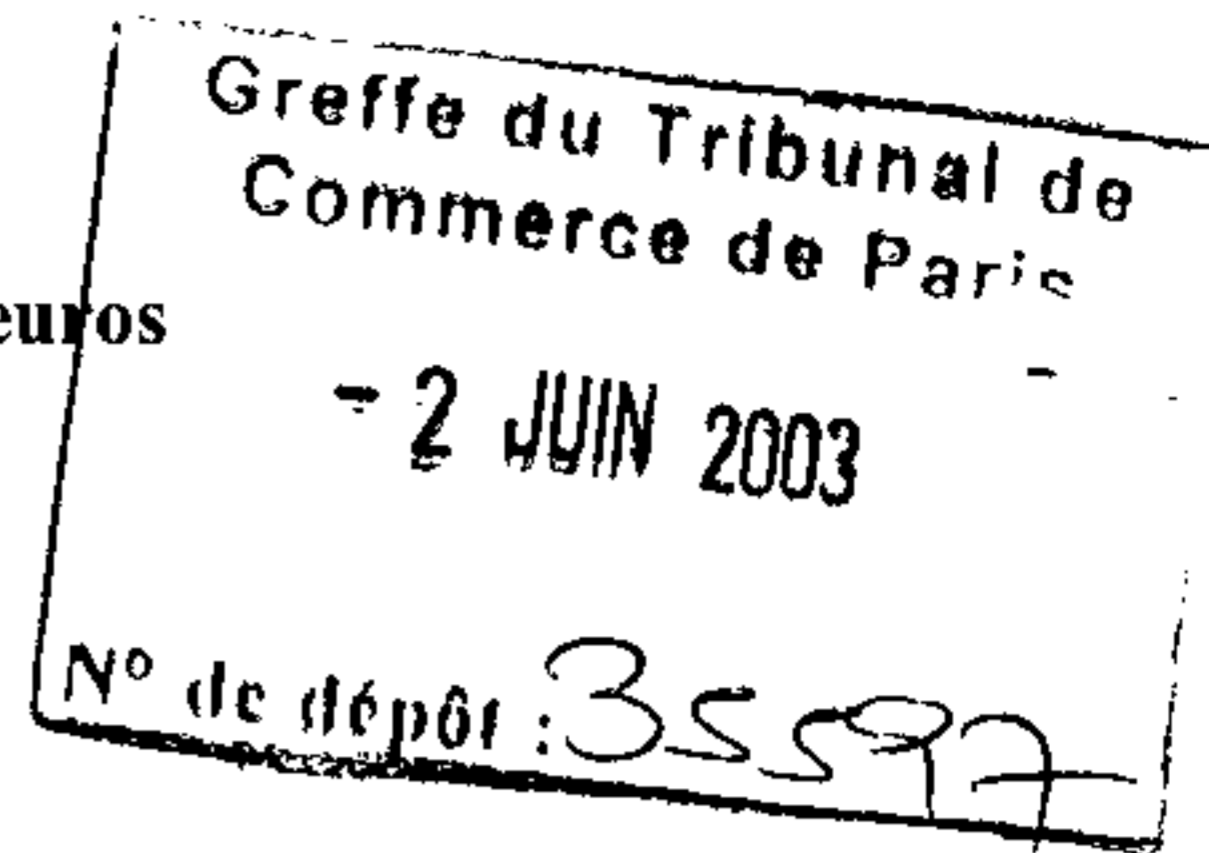


9886206

**S & W ASSOCIES**  
Société anonyme au capital de 500.000 euros  
Siège social 7 rue de Madrid  
75 008 PARIS  
RCS PARIS B 414 818 930



**EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 2 AVRIL 2003**

L'an deux mil trois, et le 2 avril à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Vincent Young préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Vincent YOUNG, représentant la société S & W ASSOCIES EXPERTISE et Monsieur David DOWSE, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Maryse LE GOFF est choisie comme secrétaire.

Monsieur Dominique GUILBAULT, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le tiers au moins des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée .

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Nomination d'un nouvel administrateur pour remplacer un administrateur démissionnaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ;
- pouvoirs à donner en vue des formalités

W

.....

Le président expose à l'assemblée que Monsieur Paul GRABLI a démissionné de ses fonctions d'Administrateur le 28 mars 2003. Compte tenu du nombre d'administrateurs restant alors en fonctions, il a paru nécessaire au conseil d'administration de réunir l'assemblée générale afin de procéder à son remplacement.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....  
**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer :  
- Madame Maryse LE GOFF, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, demeurant 8 Avenue de la Paix – 92120 MONTROUGE en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Paul GRABLI, démissionnaire à compter du 18 mars 2003, pour une durée de 6 ans , soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Maryse LE GOFF, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

.....

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
PAR LE PRESIDENT**

Vincent Young



*San pour a capitalicee  
de fonction d'administrateur  
J. G. S.*